LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261106-CC_2026_204-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président adressée par courriel en date du vingt-huit octobre deux mil vingt-six.

Membres présents à l'ouverture de la séance :

Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Hervé LE DOUCEN, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Cyril CONAN, Gérard DABOUDET, Marie-Hélène GANNAT, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Lucas CLEMENT, Gaëlle GOUEROU, Gaëlle HENO, Odile LE STRAT, Isabelle MACE, Jean-Michel SCOUARNEC, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JÉGLOT, Nicolas TOUDIC, Mickaël DABET, Alain LEGLATIN, Arlette HINGANT, Martine POULAILLON, Evelyne BOSCHER, Rodolphe LE BRETON, Magalie LAUNAY, Virginie LEMOINE, Delphine BEUREL, Ronan FERNANDEZ, Laurent BERTHO.

Membres excusés ou absents :

Georges LE FRANC (pouvoir à Xavier HAMON), Fabrice HENRY (pouvoir à Magalie LAUNAY), Isabelle ERMEL (pouvoir à Marie-Hélène GANNAT), Sébastien QUINIO (pouvoir à Christelle JOUET), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gaëlle HENO), Laurence AKOSSI (pouvoir à Odile LE STRAT), Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à Hervé MORIN), Philippe PRESSE (pouvoir à Lucas CLEMENT), Jean-Yves MOY (pouvoir à Gérard DABOUDET), Mickaël LEVEAU, Yvon PERRIN, Pascal BAZIN, Isabelle GORÉ CHAPEL (pouvoir à Philippe JOSSÉ).

Secrétaire de séance : Yohann HERVO.

CC_2026_204 EMPRUNTS – BUDGET ZAC ET AMENAGEMENT DE ZONES

Afin d'assurer le financement des investissements inscrits au budget 2026, Loudéac Communauté Bretagne Centre a consulté plusieurs établissements bancaires pour la mise en place de deux emprunts, pour un montant total de **4 500 000 €**, répartis comme suit :

- Un emprunt de 2 500 000 € destiné au financement des investissements du budget ZAC, sur une durée de 10 ans ;
- Un emprunt de 2 000 000 € destiné au financement des investissements du budget ZAE, sur une durée de 10 ans.

Les offres reçues ont été analysées sur la base de différentes simulations à taux fixe et à taux variable, avec des modalités d'amortissement progressif ou constant.

Dans un contexte d'incertitude sur l'évolution des taux d'intérêt, le recours à des emprunts à taux fixe permet de sécuriser le coût de la dette et de préserver la collectivité d'une éventuelle remontée des taux.

Au regard de l'analyse comparative des offres, il est proposé de retenir les propositions de la **Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire**, dont les conditions ressortent comme les plus compétitives parmi les offres à taux fixe avec amortissement constant sur 10 ans.

Pour les deux emprunts destinés aux budgets ZAC et ZAE, le taux fixe proposé est de 4,04 %, avec un amortissement constant du capital et une périodicité trimestrielle.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261106-CC_2026_204-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. De contracter auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire deux emprunts destinés au financement des investissements 2026 des budgets ZAC et ZAE, dans les conditions suivantes :

Caractéristiques	**Emprunt ZAC**	**Emprunt ZAE**
Établissement prêteur	Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire	Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire
Montant	2 500 000 €	2 000 000 €
Objet	Financement des investissements 2026 – ZAC	Financement des investissements 2026 – ZAE
Type de prêt	Prêt à taux fixe	Prêt à taux fixe
Durée	10 ans	10 ans
Cotation : Taux fixe plafonné à	**4,15 %**	**4,15 %**
Nature du taux	Fixe	Fixe
Amortissement du capital	Constant	Constant
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle
Commission	0,05 % du montant emprunté	0,05 % du montant emprunté
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360
Versement des fonds	Versement en une seule fois dans les 7 jours qui suivent la date de signature du contrat	Versement en une seule fois dans les 7 jours qui suivent la date de signature du contrat
Remboursement anticipé	Remboursement par anticipation total ou partiel possible à chaque échéance moyennant un préavis de 30 jours et le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée.	Remboursement par anticipation total ou partiel possible à chaque échéance moyennant un préavis de 30 jours et le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée.

2. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents contractuels afférents à ces emprunts ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.
3. D'autoriser le Président à procéder aux ajustements budgétaires nécessaires à l'inscription des crédits correspondants aux budgets concernés, dans le respect des règles budgétaires applicables.

Exercice : 69
Présents : 56
Pouvoir(s) : 10
Pour : 66
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 3 novembre 2026
Le Président

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.11.06 15:26:03 +01'00'

Le secrétaire de séance
Yohann HERVO